

Qui dit un mensonge en dit cent

Date : 9 novembre 2015

Vous connaissez le proverbe ?...

Constatant que le département n'avait pas satisfait à son obligation de publier la liste des subventions versées aux associations pour les années 2013 et 2014, j'en ai saisi le chef du service des affaires juridiques en fin de semaine dernière.

Je reçois ce jour de "l'Accueil du Département" la réponse suivante :

Les documents que vous cherchez sont accessibles ici : <http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/decisions> . Ces documents étaient présents sur le site, mais difficiles à trouver car notre moteur de recherche ne les avait pas indexés. Votre intervention nous a alertés, ce qui a permis d'y remédier.

Toujours à la pointe de l'innovation, le département d'Ille-et-Vilaine vient donc d'inventer une nouvelle catégorie d'informations citoyennes : les documents présents qui ne sont pas présentés.

;)

On pourrait en rire s'il ne s'agissait que d'un pur mensonge, puisque la question ne relève nullement d'un problème d'indexation de documents bien cachés.

Il n'est pas très difficile en effet de vérifier que les documents manquants ont été créés dans un format publiable ce 5 novembre 2015, plus précisément deux heures après mon intervention.

Propriétés du document

Description Sécurité Polices Personnalisées Avancées

Description

Fichier : subventions_du_conseil_general_dille-et-vilaine_aux_associations_en_2013

Titre : Copie de Subventions-Publications-PourInternet2013.xls

Auteur : EBOUVET

Sujet :

Mots-clés :

Date de création : 05/11/2015 12:57:04

Modifié le : 05/11/2015 12:57:04

Application : PScript5.dll Version 5.2.2

Propriétés du document

Description Sécurité Polices Personnalisées Avancées

Description

Fichier : subventions_du_conseil_general_dille-et-vilaine_aux_associations_en_2014

Titre : CGR-Subventions-Publications.xls

Auteur : EBOUVET

Sujet :

Mots-clés :

Date de création : 05/11/2015 12:15:33

Modifié le : 05/11/2015 12:16:38

Application : PScript5.dll Version 5.2.2

Bien entendu, je ne peux que féliciter les services pour leur célérité, mais je me dois d'ajouter s'il en était besoin que - de mon point de vue de petit citoyen de base - la célérité ne peut pas excuser

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

le mensonge.

Pour aller plus loin : [de la transparence départementale](#)